RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET 2018 DU CIAS MACS

DOMAINES DE COMPÉTENCES

- **« L'aide à domicile »** mise en œuvre par le service d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap : prestation d'aide à domicile, petits travaux, accompagnement/transport,
- « La gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage » du territoire de la Communauté de communes en y menant des missions d'accueil des voyageurs en demande de stationnement, d'entretien des équipements et d'accompagnement, et d'éducation des voyageurs accueillis.

CONTEXTE

1- Contexte National

La loi d'adaptation de la société au vieillissement promulguée le 28 décembre 2015 connait ses premières concrétisations en 2016. Cette loi visait à améliorer les conditions d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie en direction des plus dépendants et des plus modestes.

Néanmoins, les effets attendus en matière d'activité ne se sont pas concrétisés, en effet le volume horaire des plans d'aide accordés n'a pas augmenté, les plans d'aide caduques n'ont pas été systématiquement remplacés par d'autres.

Le CIAS MACS doit tenir compte à la fois de la mutation des compétences de la Communauté de communes, et des contraintes budgétaires confirmées en 2018 sur le plan national, avec la mise en œuvre de la nouvelle trajectoire d'évolution de la dépense publique et de la réforme de la taxe d'habitation.

En 2018, le taux directeur d'augmentation des tarifs est fixé à 1,9 % (Arrêté du 22 décembre 2017 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile).

2- Contexte du CIAS

Le plan d'actions du SAAD 2016-2020 issu du travail d'accompagnement mené par le cabinet SPQR en 2016 prévoit 3 axes prioritaires à mener dans ce contexte budgétaire contraint.

- Ressources humaines et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Optimiser l'organisation
- Définir des mesures financières

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018

Les grandes orientations du budget 2018 du CIAS sont :

- une maîtrise des charges de fonctionnement
- l'impact de la hausse des tarifs décidée en 2017 et leur ajustement en 2018
- la mise en œuvre des préconisations Ressources Humaines issues du diagnostic réalisé par le cabinet SPQR en mars 2017

BUDGET PRINCIPAL

En 2018, le CIAS disposera d'un budget principal qui s'équilibrera à hauteur de 5 049 600 € en section de fonctionnement et de 13 700 € en section d'investissement.

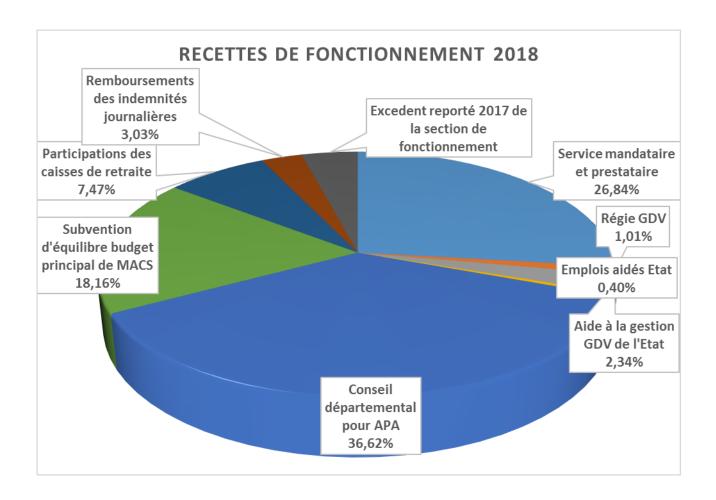
I-SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes de fonctionnement

En 2018, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 5 049 600 €, soit une légère augmentation de 0,42% par rapport à 2017.

Les recettes sont essentiellement composées :

- Des services mandataires et prestataires du service aide à domicile pour 1 330 000 €
- Régie GDV pour 50 000 €
- Aide à la gestion de l'Etat pour GDV 116 000 €
- Les emplois aidés de l'Etat 20 000 €
- Le conseil départemental pour APA 1 815 000 €
- La subvention d'équilibre du budget principal de MACS pour 900 000 €
- Les participations des caisses de retraite estimées à 373 000 €
- Les remboursements d'indemnités journalières sur rémunérations du personnel estimées à 150 000 €
- L'excédent reporté 2017 de la section de fonctionnement est évalué à 238 734,35 €



• L'activité 2017

- Une diminution de l'activité totale de 2,3 %
- 161 515 heures effectuées en 2017
- 829 bénéficiaires (stock) 1242 (flux)
- Une diminution des heures en payant de 5 %
 La mise en place d'une nouvelle politique tarifaire basée sur les revenus de l'année
 N-1 a provoqué une diminution du volume des heures en payant moins 5 %
- Le nombre de décès est en augmentation 79 en 2017 contre 56 en 2016 (plus 41 %)
- Une diminution des heures Allocation personnalisée d'autonomie de 1,2%
- Taux de réalisation des plans d'aide 84 % (contre 85,5 % en 2016)
- 70 % de l'activité APA est liée à l'entretien du cadre de vie (aide au ménage)

Dotation APA

En 2018, la dotation APA, versée par le Département des Landes, représente 36,62 % des recettes du CIAS.

La dotation APA est calculée, par le Département, chaque année en septembre de l'année précédente, ce qui reste toujours aléatoire pour la préparation budgétaire. Une diminution de 2,4 % est prévue pour 2018, compte tenu de la baisse du volume d'activité des heures d'allocation personnalisée d'autonomie constatée en 2017. L'évolution des tarifs allocation personnalisée d'autonomie pour 2018 est actée depuis le 1^{er} janvier 2018 : 20,30 € pour les heures de garde de jour et aide-ménagère et 23,50 € pour les heures d'auxiliaire de vie.

417 bénéficiaires APA ont été accompagnés par le SAAD contre 432 en 2016. Le nombre de bénéficiaires accompagnés est donc en diminution (-3,4 %) comme le nombre d'heures réalisées : -1 597 heures (2017 : 108 567 h / 2016 : 110 164 h). Les effets attendus suite à l'évolution de la dépendance et à la majoration des plans d'aide impulsée par la loi vieillissement ne sont pas concrétisés en 2017.

• Produits de service

L'augmentation des tarifs « payants » mise en œuvre en août 2017 a généré un tassement de l'activité de 5 %. La nouvelle politique tarifaire menée en 2017 a permis une augmentation des recettes de 9,85 % pour les heures en payant, soit 52 850 €. Cette politique tarifaire a permis de compenser la perte d'activité de 5 % constatée entre 2016 et 2017.

Il est proposé de ne pas réévaluer les tarifs payants en août 2018.

Les tarifs seront réévalués en janvier 2019, en lien avec l'application du taux directeur d'augmentation des tarifs fixés fin 2018.

L'augmentation du tarif mutuel, à hauteur du coût horaire du service ainsi que l'augmentation des frais de gestion en mars 2018 vont permettre d'augmenter les recettes.

Les tarifs caisse de retraite ne seront pas augmentés pour 2018. La tarification reste inchangée, soit 20,50 €.

• Les financements externes

Fonds d'appui

Un fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile est à disposition des Départements pour soutenir les bonnes pratiques et l'accompagnement à domicile des SAAD. Le CIAS a fait savoir au Département son souhait d'en bénéficier. Ce fonds pourra soutenir le financement des bonnes pratiques du SAAD comme par exemple la démarche qualité, la coopération inter-SAAD sur des problématiques communes...

La convention signée entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Département des Landes prévoit un soutien financier au titre du volet 2 « soutien aux bonnes pratiques ». Financement Département des Landes 20,6 K€.

Projet SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile)

Cette expérimentation doit apporter un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes âgées et handicapées, promouvoir le maintien à domicile, assurer conjointement les missions d'un service de soins infirmiers (Santé service) et celles d'un service d'aide à domicile (financement conférence des financeurs 15 K€).

Projet social et éducatif des Gens du Voyage

Le Département sera sollicité en 2018 pour le maintien de la majoration de la subvention accordée en 2017, pour l'accompagnement social des bénéficiaires des minima sociaux.

Un appel à projet a été déposé auprès de la CAF pour bénéficier d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de mobilier.

La subvention d'équilibre

La subvention d'équilibre est budgétisée à 900 000 € pour 2018, soit une diminution de 3,2 % par rapport à 2017 (930 000 €).

B - Dépenses de fonctionnement

La recherche de maîtrise constante des dépenses de fonctionnement aussi bien sur le volet dépenses générales que sur le volet ressources humaines est effective au sein du CIAS. Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2018 est de 5 049 600 €, soit une légère hausse de +0,42 % par rapport à 2017.

Des indicateurs de performance sont mis en place pour le SAAD, afin de suivre au plus près la gestion de ce service et mesurer l'impact de la mise en œuvre du plan d'action 2016/2020 :

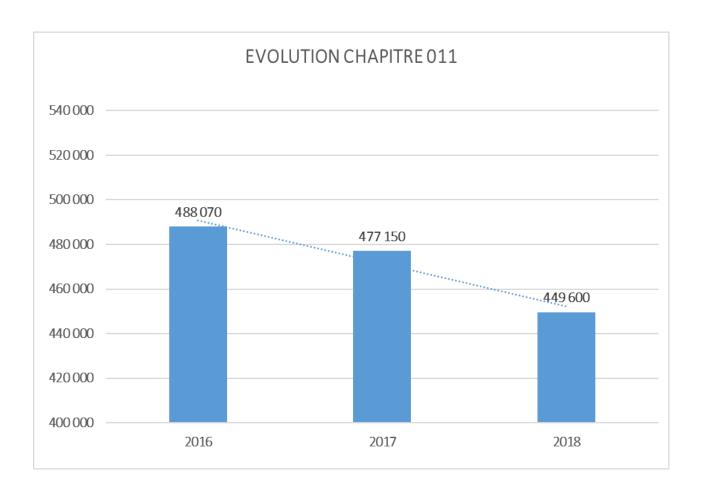
Indicateurs de performance	Moyenne nationale	2016	2017	Objectifs 2018
Taux d'heures improductives : heures payées non réalisées chez des bénéficiaires (réunions)	20 à 25 %	25 %	25 %	25 %
Taux de consommation des plans d'aide APA (% de réalisation des plans d'aide par rapport à celui accordé par le Département)	90 %	85 %	84 %	85 %
Taux encadrement : nombre d'heures d'activité/nombre ETP total de l'équipe de gestion	15 000 heures	13 134 heures	14 420 heures	stabilité
Taux de gestion : nombre d'heures d'activité/nombre ETP d'assistante planning	25 000 heures	34 478 heures	32 205 heures	stabilité

1- Les charges à caractère général

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante de l'administration générale, du SAAD, et du service d'accueil des gens du voyage.

Une diminution est évaluée à hauteur de - 5,7 % au projet de budget 2018 ; elle est liée à :

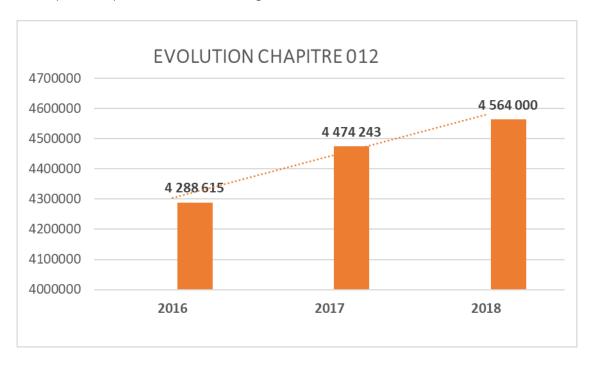
- une baisse du contrat avec la société Vago en charge de la gestion de l'aire de grand passage et des stationnements illicites du 1^{er} mai au 30 septembre. Les stationnements illicites sur le territoire sont en diminution : 9 en 2016 et 7 en 2017. La sollicitation de la société Vago pour médiation est en diminution. Les communes se sont appropriées la procédure d'évacuation forcée ;
- une baisse du coût des petits équipements avec le non renouvellement des coques et des téléphones qui a été fait en 2017 ;
- une baisse du carburant est prévue avec l'arrêt du service des petits travaux, projet ZOU MACS 2017.



2- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel progresseront de +2 % notamment pour tenir compte du GVT (glissement, vieillesse, technicité), de la hausse des cotisations retraite, de l'impact de la réforme du régime indemnitaire (RIFSSEP) ainsi que des mesures liées aux modifications du règlement intérieur (intervacations, repos compensateurs...).

Ces dépenses représentent 90 % du budget de fonctionnement du CIAS.



3- Évolution des effectifs et des dépenses pour 2018

Les dépenses de personnel outre le GVT, la poursuite des hausses de cotisations retraite et la hausse de la CSG, seront principalement impactées en 2018 par deux mesures. D'une part, la réforme du régime indemnitaire avec la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel). D'autre part, un travail est en cours relatif au règlement intérieur du SAAD, volet RH: il s'agira de clarifier les règles de paye notamment sur le sujet de la rémunération des intervacations, des repos compensateurs, des dimanches et fériés...

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2018 sont évaluées à 13 700 € sans le report 2017, correspondant à l'achat d'équipements informatiques, de mobiliers et d'un coffre-fort.

→ Pour le SAAD :

Equipements informatiques et mobilier pour 2 agents 1,9 K€

→ Pour le service GDV :

Acquisition d'un coffre-fort pour sécuriser les encaissements de la régie GDV 2 K€ Acquisition de deux postes informatiques 2,4 K€

Acquisition de mobiliers en lien avec les préconisations issues de la réactualisation du Document Unique du CIAS et de l'inspection ACFI 2,7 K€

Acquisition de mobilier réaménagement bureaux d'accueil aires gens du voyage 4,7 K€

PROJETS DU CIAS POUR 2018

Les projets 2018 du CIAS seront :

→ Pour le SAAD : une priorisation des actions à conduire, définies par le plan d'actions 2016/2020, la mise en œuvre des préconisations suite à l'assistance à maitrise d'ouvrage sur les règles de payes.

Volet ressources humaines

- réforme de la paye SAAD
- mise en œuvre des préconisations en lien avec l'actualisation du document unique et l'inspection ACFI
- mise en place d'un dispositif de prévention des risques professionnels
- soutien à la professionnalisation des agents

Volet finances

- suivi systématique des impayés
- développement de la collaboration avec le Département des Landes pour réguler les impayés
- généralisation du prélèvement automatique
- revalorisation des tarifs APA transfert, mutuelle, et frais de gestion du service mandataire

Volet organisationnel

- poursuite du déploiement de la téléphonie professionnelle
- dotation des aides à domicile en tablettes 36 K€
- exploitation enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires 2018

Développement du partenariat

- poursuite du travail engagé avec les CCAS du territoire
- développement de l'offre d'informations à destination du public âgé via l'Escale Info

→ Pour le service gens du voyage :

Une maîtrise des dépenses permettant un contrôle notable des charges de fonctionnement, par la poursuite, notamment, du travail de structuration mené en direction des aires d'accueil des Gens du Voyage depuis 2015, qui a permis une exploitation satisfaisante des sites et une limitation significative des dégradations et incivilités.

- Renouvellement du contrat de prestations de service pour la gestion de l'aire de grand passage de Tosse pour un coût 27 K€ compensé par le non recrutement d'un 4ème gestionnaire
- Mise en place des procédures en lien avec la règlementation sur la domiciliation

o Poursuivre le déploiement du projet éducatif et social

- mise en place des procédures en lien avec la règlementation sur la domiciliation
- « accès à la santé » : Réflexion autour d'actions préventives avec la CPAM 40, le PASS
- diffusion et exploitation du questionnaire lié aux problématiques de santé
- poursuite de la mutualisation des compétences SAAD/GDV accompagnement du public GDV par l'infirmière coordonnatrice du SAAD autour des problématiques de santé
- soutien à la parentalité, maintien du café des parents en 2018, (subvention CAF)
- dispositif CLAS: animation avec les adolescents graff, citoyenneté et respect de l'environnement